



## **COMMUNIQUÉ**

### **3 475 170€ D'AIDES AUX CLUBS EN 12 MOIS**

Comme elle l'a toujours depuis plus de huit ans, la Ligue continue d'accompagner ses clubs.

En effet, à l'instar de ce qui a été fait dès la fin de la saison dernière, le **Comité de Direction** réuni le 7 juin dernier **a décidé de nouvelles mesures exceptionnelles d'aide aux clubs** en leur rétrocédant :

- La part Ligue sur les licences Dirigeant soit 90 400€ ;
- La part Ligue sur les cotisations 2020/2021 soit 207 000€
- Les droits d'engagements 2020/2021 dans les compétitions de Ligue soit 17 000€

**L'ensemble de ces rétrocessions représente un montant de 314 400€.**

Ces mesures viennent s'ajouter, pour la saison 2020/2021, à celles déjà versées par la Ligue et ses partenaires :

- Fonds National de Solidarité / **514 500€**
- Fonds PSG et Fonds Crédit Mutuel / **263 500€**

**Soit 1 092 400€ d'aides de la Ligue pour la saison 2020/2021.**

De plus et pour rappel, la Ligue avait déjà aidé les clubs en juin **2020**, 1<sup>ère</sup> saison d'impact du COVID, pour un montant de **325 000€ (remboursement des cotisations Club, des engagements et de la licence dirigeant-e)**.

**Ainsi, ces derniers 12 mois civils, la Ligue est venue soutenir ses clubs avec un Fonds COVID exceptionnel pour un montant total de 1 417 400€.**

Ces aides inédites ont été complétées par celles de la Fédération à hauteur de 1 800 550€ et 257 220€ par les Districts (Fonds National de Solidarité – aide à hauteur de 10€ par licencié).

Ceci est sans compter sur d'autres aides exceptionnelles que les Districts ont versé au titre des saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Entre la FFF, les Districts et la Ligue, **les clubs franciliens auront ainsi été aidés à hauteur de 3 475 170€.**

**Le soutien aux clubs se poursuivra en 2021/2022** avec le Plan de Sauvegarde des Clubs de la Région Ile-de-France à hauteur d'un million d'euros et le Plan de soutien matériel de la FFF de 15 millions d'euros.

*\*Le Fonds National de Solidarité (aide de 10€ par licencié) a été versé sur les comptes clubs en octobre 2020. Les Fonds PSG et Crédit Mutuel au mois de mai 2021. **Les rétrocessions de la part Ligue sur les licences Dirigeant et les cotisations 2020/2021 ainsi que les rétrocessions des droits d'engagement des compétitions de Ligue 2020/2021 vous seront déduits de votre premier acompte Licence qui sera réclamé au mois de juillet.***

Paris, le 22 juin 2021.